

Mairie de SAINT-AMOUR- BELLEVUE
Le Bourg
71570 SAINT-AMOUR-BELLEVUE

Le Conseil Municipal se réunira le mercredi 07 Décembre 2016 à 18h45 salle du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

- | | |
|--|--|
| 1. - Tarifs Saint Valentin (délibération) | 5. - Schéma directeur Chânes |
| 2. - Décision modificative (ajustements de comptes) | 6. - Commission bâtiment 30/11/16 |
| 3. - Autorisation de mandatement en investissement sur 2017 (délibération) | 7. - Réunion des Maires (CAMVAL) (MBA) |
| 4. - Commission appel d'offre | 8. - Numérotation des habitations |
| | 9. - Inscription liste électorale |
| | 10. - Affaires diverses |

**EXTAIT DU PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU
07 DECEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le sept décembre à dix huit heures quarante cinq, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame CASBOLT, Maire.

Convocation du 02 décembre 2016 (Présent Excusé)

M.SPAY Romain
 M.COGNARD Denis
 Mme CANARD Catherine
 M.DUFOUR Sébastien
 Mr MIDEY Jean-Yves

Mme DESSEIGNE Sophie
 Mme DASSONVILLE Denise
 M.WILSON Douglas
 Mme HAMET Rachel (19h15)
 Mme CASBOLT Josiane

M.DURAND Pascal
 Mme DUCOTE Corinne
 M.SPAY Pierre-Yves
 Mme WILSON Marie-Claude

Secrétaire de séance : Mme WILSON Marie-Claude est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 novembre 2016: le procès-verbal de la réunion du 10 novembre 2016 est adopté à l'unanimité, sans observation majeure.

1. Tarifs Saint Valentin (délibération)

À l'occasion de la fête de la Saint-Valentin 2017 la Commune de Saint-Amour-Bellevue décide de pérenniser une manifestation qui comprend la célébration de confirmations de mariage, un concert, un apéritif servi par les vignerons suivi d'un dîner aux chandelles.

Pour cette cérémonie les frais sont supportés par le budget principal de la commune.

En 2016, le montant de la confirmation s'élevait à 160 € par couple (repas inclus), un montant de repas à 60 € par personne hors cérémonie de confirmation, et un tarif spécial de 40 € le repas pour les bénévoles ayant participé à l'organisation de cet événement.

Dorénavant les menus seront élaborés par nos chefs étoilés. Pour l'année 2017, le chef Cyril Laugier de 'L'Auberge du Paradis' est en charge du menu qui sera mis en œuvre par le traiteur 1001 Saveurs. Compte tenu de ces éléments Madame le Maire propose un réajustement du tarif.

Le montant de la confirmation s'élèverait à 180 € par couple (repas inclus) un montant de repas à 70 € par personne (hors cérémonie de confirmation) et un tarif spécial de 40 € le repas pour les bénévoles ayant participé à l'organisation de cet événement.

- Le Conseil Municipal après en avoir **délibéré** décide à l'unanimité (7 pour, 0 contre, 4 abstentions)

Accepte que les frais occasionnés pour cette manifestation soient supportés par la commune

Décide d'appliquer les tarifs ci-dessus, autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier et lui donne tout pouvoir

♦ **DM 2016/044**

2. Décision modificative (ajustements de comptes)

- Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

- Ajustement personnel titulaire
- Achat ordinateur portable école

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
07/12/2016	60631-	Fournitures d'entretien	-500.00	/ /	-		0.00
07/12/2016	60632-	Fournitures de petit	-500.00	/ /	-		0.00
07/12/2016	6411-	Personnel titulaire	1 000.00	/ /	-		0.00
Total Dépenses			0.00	Total Recettes			0.00
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
07/12/2016	21311-124	Hôtel de ville	-300.00	/ /	-		0.00
07/12/2016	2183-91	Matériel de bureau et	300.00	/ /	-		0.00
Total Dépenses			0.00	Total Recettes			0.00

◆ DM14 2016/004

- Entreprise Eurovia Saint Amour cour de l'école

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Total Dépenses			0.00	Total Recettes			0.00
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
07/12/2016	21318-101	Autres bâtiments publics	-660.00	07/12/2016	1323-128	Subv. non transf.	5 240.00
07/12/2016	2152-128	Installations de voirie	5 900.00	/ /	-		0.00
Total Dépenses			5 240.00	Total Recettes			5 240.00

◆ DM14 2016/005

- Entreprise Fasylec éclairage couloir salle des fêtes

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Total Dépenses			0.00	Total Recettes			0.00
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
07/12/2016	2041582-	Autres grpts - Bâtiments	-1 600.00	/ /	-		0.00
07/12/2016	21318-115	Autres bâtiments publics	1 600.00	/ /	-		0.00
Total Dépenses			0.00	Total Recettes			0.00

◆ DM14 2016/006

- Entreprise Bonin rénovation couloir salle des fêtes

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
07/12/2016	022-	Dépenses imprévues	-7 000.00	//	-		0.00
07/12/2016	615221-	Entretien, réparations	7 000.00	//	-		0.00
07/12/2016	615221-	Entretien, réparations	2 000.00	//	-		0.00
07/12/2016	6227-	Frais d'actes et de	-1 000.00	//	-		0.00
07/12/2016	6232-	Fêtes et cérémonies	-500.00	//	-		0.00
07/12/2016	6281-	Concours divers	-500.00	//	-		0.00
Total Dépenses			0.00	Total Recettes			0.00

♦ DM14 2016/007

- Entreprise LAFFAY cour d'école

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
07/12/2016	615221-	Entretien, réparations	2 730.00	07/12/2016	7788-	Produits exceptionnels	2 730.00
Total Dépenses			2 730.00	Total Recettes			2 730.00

♦ DM14 2016/008

- Entreprise LAFFAY école maternelle : rénovation fermetures portes et fenêtres

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Total Dépenses			0.00	Total Recettes			0.00
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
07/12/2016	2041582-	Autres grpts - Bâtiments	-1 400.00	//	-		0.00
07/12/2016	21311-109	Hôtel de ville	1 400.00	//	-		0.00
Total Dépenses			0.00	Total Recettes			0.00

♦ DM14 2016/009

- Madame Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.
- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.
- **DONNE** tout pouvoir au Maire.
- Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits
- Pour extrait certifié conforme.

3. Autorisation de mandatement sur 2017 (délibération)

Afin de permettre la continuité du mandatement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2017 et comme le prévoit l'article L-1612-1 du CGCT. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour autoriser le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget 2016 et détaillé par chapitre ou par programme

Le montant budgétisé en dépenses d'investissement 2016 était de 162 526 € hors remboursements des emprunts, le quart s'élève à 40 631 €

AUTORISATION DE MANDATEMENT 2017			
Dépenses d'investissement			
2111-140	TERRAIN MOULIN	Terrains nus	10 000,00 €
21312-128	OPERATION DE SECURITE	Bâtiments scolaires	11 000,00 €
21318-115	SALLE DES FÊTES	Autres bâtiments publics	4 000,00 €
2152-128	OPERATION DE SECURITE	Installations de voirie	7 000,00 €
21318-143	LOGEMENT COMMUNAL N°4 A COTE DE LA MAIRIE	Autres bâtiments publics	3 000,00 €
21311-145	WC PUBLIC	Hôtel de ville	5 000,00 €
Total Dépenses			40 000,00 €

- Le Conseil Municipal après en avoir **délibéré** décide à l'unanimité (12 pour, 0 contre, 0 abstentions)
- **Autorise** le Maire à mandater des dépenses d'investissements dans les conditions exposées ci-dessus.

♦ **DM 2016/045**

4. Commission appel d'offre

Vu les articles L1414-2 et L1411-5 du CGCT,

Considérant qu'il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Suite à la démission d'un membre de la commission, il convient de désigner un nouveau membre.

Actuellement sont membres Madame le Maire, Mr Spay Pierre-Yves et Mr Midey Jean-Yves.

Monsieur Dufour Sébastien se porte volontaire pour être membre de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

5. - Schéma directeur Chânes / St Amour

Dans le cadre du projet de schéma directeur d'assainissement sur les communes de Chânes et Saint Amour Bellevue et suite à un entretien du Maire de chaque commune, son service administratif et le référent assainissement de la commune de Saint Amour Bellevue (Pierre Yves Spay); il a été convenu de travailler ensemble sur la note de précadrage v3, de signer une convention entre les deux communes, de valider le projet et le budget sur 2017 et la consultation du cabinet d'étude.

Afin de compléter la note de précadrage, Madame Emilie LE GOFF (Chef d'agence territoriale Saône Bresse) nous a transmis les éléments concernant notre réseau :

- 91 regards
- 4237ml de réseau.

Madame le Maire évoque la question des viticulteurs qui sont sur le réseau et donc raccordés pour les effluents de cave.

Comme l'oblige la législation, il est nécessaire d'établir une convention entre les viticulteurs concernés et la mairie.

- **Les Entretiens individuels des employés communaux** se dérouleront 2^{ème} quinzaine de Décembre

- **Enquête réseau et connexion**

Les maires des 2 RPI proposent a chaque administré de compléter l'enquête de satisfaction sur les dysfonctionnements de téléphonie et internet dans les villages et de renvoyer l'enquête aux fournisseurs d'accès. Le questionnaire sera distribué dans chaque boîte aux lettres.

- **Repas des aînés.**

Le repas des aînés aura lieu le samedi 11 Mars 2017.

- **Nouveau Secrétaire Général de la Préfecture de Saône et Loire, sous préfet de Mâcon : Mr Jean-Claude GENEY**

- **Tour de table**

Pas de retour de la DREAL pour la révision PLU

Un grand merci à tous les participants et généreux donateurs pour leur participation au téléthon

Le 7 Janvier visite des personnes en maison de retraite par la commission Social.

Des portes ont fait l'objet d'un dépôt sauvage aux P.A.V de Sathonat. Il est rappelé qu'un arrêté puni ce genre d'action d'une amende pouvant aller jusqu'à 2000 euros.

Enlever l'affiche dans le panneau à la Ville qui est détériorée.

Il y a encore des fossés bouchés par les feuilles

Il n'y a toujours pas d'abri bus au Bourg et à la Piat

A l'étude deux bassins supplémentaires sur le versant Ouest de la Commune.

- **Rendez vous :**

Loto des anciens le 11 décembre 2016

Vœux du Maire : le vendredi 13 Janvier 2017 à 19 heures

- **Date du prochain CM :**

Le mardi 20 Décembre 2016 à 19h00

Le jeudi 12 Janvier 2017 à 19h00

- **L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00**